PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ludothèque de Chêne-Bougeries - Année civile 2025

Association	Association de la Ludothèque de Chêne-Bougeries
Date	Mardi 28 avril 2026
Heure d'ouverture	19h05
Heure de clôture	19h45
Lieu	Local de la Ludothèque de Chêne-Bougeries, Avenue des Cavaliers 7, 1224 Chêne-Bougeries
Présidence	Eric Laverrière, président
Prise du procès-verbal	Gisèle De Saugy, secrétaire

Personnes présentes :

- Eric Laverrière, président
- Luc Déruaz, trésorier
- Gisèle De Saugy, secrétaire
- Anne Déruaz, membre de gestion
- Nadia Magri, membre de gestion
- Jonathan Goutorbe, directeur
- Fanny Illiet, ludothécaire
- Mikaël Santos, vérificateur des comptes
- Pauline Monnard, comptable
- Florence Lambert
- Alexandre Fouchault
- Isabelle Goutorbe, bénévole
- Armindo Fernandes
- Hélène Loosli

Personnes excusées :

- Christiane Dubuis, membre de gestion
- Sébastien Goutorbe, ludothécaire
- Djamila Zuber, vérificatrice des comptes
- Thibault Antigny

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mai 2025
3. Rapport d'activités et mot du président
4. Présentation des comptes 2025 : rapport du trésorier et rapport des vérificateurs aux comptes
5. Approbation des comptes et décharge au Comité
6. Modification des statuts : présentation et vote
7. Élections statutaires : Comité, président / bureau, vérificateurs aux comptes
8. Présentation des projets et perspectives, notamment le projet de déménagement dans la nouvelle maison

9. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, Eric Laverrière, ouvre l'assemblée générale ordinaire consacrée à l'année civile 2025 et remercie les personnes présentes. Il rappelle que l'ordre du jour a été transmis avec la convocation et que les votes se feront en principe à main levée.

L'autorisation d'enregistrer la séance est demandée et acceptée par l'assemblée.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président soumet l'ordre du jour à l'assemblée. Aucune demande de modification ni remarque n'est formulée.

Décision : L'assemblée approuve l'ordre du jour tel que transmis avec la convocation.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mai 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mai 2025 a été transmis avec la convocation. Le président demande si des remarques, précisions ou corrections doivent être apportées. Aucune remarque n'est formulée.

Décision : L'assemblée approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mai 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

4. Rapport d'activités et mot du président

Le président présente son mot d'ouverture et revient sur l'année 2025, qualifiée de mouvementée et marquante pour la ludothèque. Il relève notamment le réaménagement complet des locaux, avec une nouvelle organisation des jeux, un travail sur le design des espaces et le développement de nouvelles activités appréciées du public.

Il rappelle également le départ à la retraite d'Isabelle Goutorbe au mois de septembre 2025, après de nombreuses années d'engagement comme directrice et fondatrice de la ludothèque. Il souligne que la relève est assurée par Jonathan Goutorbe, avec l'appui de Fanny Illiet et de Sébastien Goutorbe.

Le président remercie les membres du Comité, l'équipe d'animation, les institutions partenaires, les membres de la ludothèque et la Commune de Chêne-Bougeries pour leur soutien financier, humain, logistique, administratif et organisationnel.

Le rapport d'activités 2025 est présenté de manière synthétique. Les principaux éléments relevés sont les suivants :

- l'accueil tout public durant l'année, qui reste le cœur de l'activité de la ludothèque ;
- les accueils réguliers d'institutions, notamment la Petite Arche, Clair Bois, les crèches de la commune et le parascolaire des écoles de Chêne-Bougeries ;
- les accueils des aînés dans le cadre d'Entr'Aînés ;
- le renouvellement régulier des thématiques et des espaces, notamment sur la mezzanine ;
- les anniversaires avec animation ;

- les ateliers d'archéologie et les activités proposées durant certaines périodes de fermeture ou lors d'événements;
- les événements organisés au fil de l'année, notamment la Chandeleur, Jouons ensemble, Halloween, l'Escalade, Noël et le pot de départ d'Isabelle Goutorbe ;
- la participation au Festival international des jeux de Cannes afin de suivre les nouveautés et de préparer de nouvelles acquisitions ;
- la participation à des événements communaux ou partenaires, notamment la fête de Noël communale, le festival des DésChênés et les 10 ans de l'espace de vie enfantine du Nouveau Prieuré ;
- le grand jeu de l'été Cherchons ensemble ;
- la mise en valeur du travail graphique, du rapport d'activités et du site internet de la ludothèque.

Aucune question ni remarque particulière n'est formulée à l'issue de la présentation.

Décision : L'assemblée approuve le rapport d'activités 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

5. Présentation des comptes 2025

Luc Déruaz, trésorier, présente les comptes de l'exercice 2025. L'exercice se clôture avec un total de produits de CHF 291'818.- et un total de charges de CHF 298'897.-, soit un résultat déficitaire de CHF 7'079.-.

Les produits sont principalement constitués par la subvention communale de Chêne-Bougeries, à hauteur de CHF 279'966.-, comprenant la subvention financière et non monétaire, ainsi que par les cotisations des membres et diverses recettes d'exploitation.

Du côté des charges, les frais de personnel représentent le poste principal, pour environ CHF 241'000.-. Les charges d'exploitation courantes restent globalement maîtrisées.

Le résultat 2025 est toutefois marqué par des éléments exceptionnels, notamment un solde LPP payé en 2025 mais relatif à 2024, ainsi qu'une régularisation liée à un contrôle AVS portant sur des années précédentes. Ces éléments ne correspondent pas à des charges récurrentes de fonctionnement.

Le trésorier indique que, hors éléments exceptionnels, la situation de l'association reste saine, stable et cohérente avec son activité.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Le rapport des vérificateurs est présenté. Les vérificateurs indiquent avoir procédé au contrôle du bilan, du compte de résultat et des pièces justificatives de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les comptes présentent un total de bilan de CHF 83'705.- et un résultat déficitaire de CHF 7'079.-. Les contrôles n'ont révélé aucune irrégularité. La comptabilité est considérée comme tenue avec exactitude et les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'association.

Mikaël Santos présente le rapport des vérificateurs. Les vérificateurs recommandent à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner décharge au Comité. Mikaël Santos souligne également l'amélioration de la tenue des comptes et félicite Jonathan Goutorbe pour la rigueur apportée à ce travail. Pauline Monnard confirme le professionnalisme apporté à la comptabilité, le travail fourni pour

remettre de l'ordre dans les comptes et la confiance qui peut être accordée à la poursuite de cette organisation.

7. Approbation des comptes 2025 et décharge au Comité

Le président soumet à l'assemblée l'approbation des rapports et des comptes présentés. Il demande si des personnes s'opposent ou souhaitent s'abstenir. Aucune opposition ni abstention n'est exprimée.

Décision : L'assemblée approuve les comptes 2025 et les rapports présentés.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

En fin de séance, un participant relève que la décharge au Comité doit également être formellement actée. Ce point est alors repris. Aucune opposition n'est exprimée.

Décision : L'assemblée donne décharge au Comité pour sa gestion durant l'exercice 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

8. Modification des statuts

Le président présente la révision des statuts, établie sur la base de la version de 2019. Il explique que l'objectif est de clarifier le fonctionnement de l'association, de mieux refléter l'évolution de la ludothèque et de mettre davantage en évidence les nombreuses activités menées aujourd'hui.

Jonathan Goutorbe précise que cette modification s'inscrit également dans le cadre d'une nouvelle demande d'exonération fiscale, la précédente demande ayant été refusée. L'exonération doit notamment faciliter certaines demandes de subventions. Il indique que les statuts ont été relus par une avocate, qui a proposé quelques ajustements afin de les préciser.

Les statuts révisés ont été transmis avec la convocation. Le président demande si l'assemblée souhaite la lecture de certains articles ou si des questions doivent être posées. Aucune demande de lecture, question ou remarque n'est formulée.

Décision : L'assemblée adopte les statuts révisés de l'association.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

9. Élections statutaires

9.1 Comité

Le président indique qu'aucun membre du Comité n'a manifesté le souhait de quitter ses fonctions. Le Comité est donc reconduit dans sa composition actuelle.

La candidature d'Armindo Fernandes est présentée. Celui-ci indique habiter Chêne-Bougeries depuis 35 ans, être père de cinq enfants et ancien membre des pompiers de Chêne-Bougeries. Sa candidature est accueillie favorablement par l'assemblée.

Décision : L'assemblée élit Armindo Fernandes comme nouveau membre du Comité et reconduit les membres actuels.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées, avec les applaudissements de l'assemblée.

9.2 Présidence

Eric Laverrière indique être disposé à poursuivre son mandat de président. Aucune autre candidature n'est annoncée et aucune opposition n'est exprimée.

Décision : L'assemblée reconduit Eric Laverrière à la présidence.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

La composition du bureau reste inchangée : Eric Laverrière, président, Luc Déruaz, trésorier, et Gisèle De Saugy, secrétaire.

9.3 Vérificateurs des comptes

Mikaël Santos et Djamila Zuber sont proposés pour poursuivre leur mandat de vérificateurs des comptes. Mikaël Santos confirme sa disponibilité, et il est indiqué que Djamila Zuber a également donné son accord pour continuer.

Décision : L'assemblée reconduit Mikaël Santos et Djamila Zuber comme vérificateurs des comptes.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

10. Projets et perspectives

Jonathan Goutorbe présente les principaux projets et perspectives. Il revient d'abord brièvement sur l'année écoulée, notamment l'arrivée de Sébastien Goutorbe au sein de l'équipe et la mise en ligne du nouveau site internet, désormais finalisé tout en restant appelé à évoluer.

Le principal projet à venir est le déménagement de la ludothèque dans la nouvelle maison mise à disposition par la Commune. La date précise reste encore à confirmer, mais le déménagement est prévu durant l'été, avec l'objectif d'une ouverture dans les nouveaux locaux à la rentrée de septembre. Ce changement est présenté comme une étape importante, porteuse de belles perspectives, notamment grâce à la maison et au jardin.

La fréquentation de la ludothèque continue d'augmenter fortement. Cette évolution est positive, même si elle met aussi en évidence les limites de l'espace actuel et la nécessité d'adapter l'organisation.

Plusieurs collaborations et pistes de développement sont évoquées :

- la reprise ou la poursuite des collaborations avec Clair Bois et la SGIPA;
- la reprise de contacts avec Horizons Nouveaux, qui occupera également des espaces dans le futur bâtiment;
- des projets ponctuels avec des intervenants externes, notamment Caroline Songier et une intervenante musicale;
- des pistes de collaboration autour du soutien à la parentalité, par exemple avec des psychomotriciens ou des logopédistes, en lien avec une éventuelle demande de subvention auprès du Bureau de l'intégration et de la citoyenneté;
- la reprise des soirées jeux;
- le développement d'activités ponctuelles et de nouvelles animations.

Jonathan Goutorbe remercie Isabelle Goutorbe pour son engagement passé et actuel comme bénévole, ainsi que Fanny Illiet, Sébastien Goutorbe, le Comité, Pauline Monnard, les vérificateurs des comptes, la Commune et l'ensemble des personnes présentes. Le président s'associe à ces

remerciements et souligne le climat de confiance entre l'équipe, le Comité, la Commune et les partenaires.

11. Échanges autour du déménagement et du quartier

Hélène Loosli témoigne de la qualité de l'accueil reçu à la ludothèque et remercie l'équipe pour sa gentillesse et sa disponibilité.

Un échange a ensuite lieu au sujet du futur déménagement et de l'accompagnement du public dans ce changement de lieu. Florence Lambert apporte plusieurs précisions concernant le bibliobus et la communication autour du futur site. Les points suivants sont notamment relevés :

- le déplacement prévu du bibliobus afin qu'il se rapproche du futur site de la ludothèque ;
- le fait que le bibliobus ne pourra vraisemblablement pas entrer dans le parc ou le jardin du nouveau site et qu'il devra stationner à proximité ;
- la poursuite des discussions avec la Ville de Genève concernant les véhicules du bibliobus et l'organisation future ;
- la possibilité d'une communication dans le Journal du Chênois afin d'informer la population du déménagement et de mettre en valeur la ludothèque et Horizons Nouveaux ;
- les futurs aménagements du chemin Castan et les questions d'accès au site, notamment durant les travaux ;
- le fait, rappelé par Alexandre Fouchault, que le déménagement n'est pas un choix volontaire de quitter les locaux actuels, mais une nécessité liée à l'obligation de rendre les locaux ;
- le projet de reconstruction future du Passage 41 et son installation provisoire dans le bâtiment de l'école du Belvédère, ce qui devrait maintenir une certaine proximité avec la ludothèque.

L'assemblée prend acte des informations données. Le déménagement est reconnu comme un changement important pour l'équipe et pour le public, mais également comme une opportunité de développer une nouvelle dynamique dans le quartier.

12. Divers et propositions individuelles

Le président indique qu'aucune question ni proposition individuelle n'a été reçue formellement avant l'assemblée.

Alexandre Fouchault remercie, au nom de la Commune, le Comité, l'équipe et les bénévoles pour le travail accompli. Il indique que les retours des crèches, du parascolaire, des associations et des usagers sont très positifs. Florence Lambert s'associe également à ces remerciements au nom des autorités communales présentes.

Aucune autre remarque ou question n'est formulée.

13. Clôture de l'assemblée

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le président remercie les personnes présentes pour leur confiance et leur soutien à la Ludothèque de Chêne-Bougeries.

La séance est levée à 19h45. Les personnes présentes sont ensuite invitées à partager l'apéritif dinatoire.

Procès-verbal établi par Gisèle De Saugy, secrétaire, pour approbation lors de la prochaine Assemblée générale.